



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) ET AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Objet, dates et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Par arrêté n°AR19-038 du 4 juillet 2019, le Président de Morlaix Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) et sur le zonage d'assainissement des eaux usées de Morlaix Communauté.

- Le PLUI-H est un document de planification de l'aménagement à l'échelle communautaire qui, à compter de son approbation, couvrira l'ensemble des 26 communes d'un document unique en lieu et place des documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur. Il tracera les grandes lignes de l'aménagement à travers un projet de territoire partagé et définira les droits à construire de chaque parcelle.
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a notamment été alimenté par le transfert de la compétence assainissement collectif à Morlaix Communauté depuis le 1^{er} juillet 2017, la redéfinition des zones urbanisables par le PLUI-H et les résultats des enquêtes du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ces deux projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale. L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique, dont le siège sera situé à Morlaix Communauté, se déroulera **du 12 août 2019 à 9h00 au 20 septembre 2019 à 18h00**, soit une durée de 40 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Morlaix Communauté. Des informations peuvent être demandées auprès du service aménagement par téléphone au 02.98.15.31.31 ou par courriel à l'adresse suivante : plu-i@agglo.morlaix.fr

Le dossier d'enquête publique sur support papier et en version numérique (sur un poste informatique) sera consultable pendant toute la durée de l'enquête au siège de Morlaix Communauté et dans les communes désignées ci-après. Il sera également versé dans son intégralité sur le site internet de Morlaix Communauté : <https://www.morlaix-communaute.bzh/Amenager-durablement/Le-PLUI-H-Pour-un-territoire-equilibre/Enquete-Publique>

Au terme de l'enquête, les projets de PLUI-H et de zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Commission d'enquête

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente de la commission d'enquête : Madame Michèle EVARD-THOMAS, retraitée de l'éducation nationale ;
- Membres titulaires : Madame Jacqueline VEILLEROT, retraitée de France Télécom et Madame Michèle LE DU, consultante du groupe La Poste en retraite.

Lieux d'enquête et permanences de la commission d'enquête

Lieux	Mise à disposition du public du dossier (version papier et numérique) aux jours et horaires suivants	Dates et horaires de permanence de la commission d'enquête
Siège de Morlaix Communauté Siège de l'enquête 2 B voie d'accès au port - BP 97121 29671 MORLAIX Cedex	Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30	- Lundi 12 août 2019 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 5 septembre 2019 de 15h00 à 19h00 - Vendredi 20 septembre 2019 de 15h00 à 18h00
Mairie de Carantec Place Charles de Gaulle 29660 CARANTEC	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h Le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)	- Lundi 12 août 2019 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 28 août 2019 de 9h00 à 12h00
Mairie de Locquirec Route de Plestin 29241 LOCQUIREC	Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h Les mardi et samedi de 9h à 12h	- Jeudi 22 août 2019 de 14h00 à 17h00 - Samedi 31 août 2019 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Mairie de Plougouven Place de la Résistance 29640 PLOUGOVEN	Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le jeudi de 9h à 12h Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	- Mercredi 28 août 2019 de 14h00 à 17h00 - Mardi 10 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner 2, place de la Mairie - Saint-Thégonnec 29410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h	- Mardi 10 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 - Samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur un des registres d'enquête côtés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de Morlaix Communauté et dans les mairies de Carantec, Locquirec, Plougouven et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner lors ou en dehors des permanences de la commission d'enquête ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de : Madame la Présidente de la commission d'enquête relative au PLUI-H et au zonage d'assainissement des eaux usées, Morlaix Communauté, 2 B voie d'accès au port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante pluih-eu-mlxco@registredemat.fr ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet : <https://registredemat.fr/pluih-eu-mlxco>

Pour être prises en compte par la commission d'enquête, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 12 août 2019 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2019 à 18h00 (dernier délai – clôture de l'enquête).

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de Morlaix Communauté pendant la durée de l'enquête.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Elle examinera les observations recueillies et formulera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables aux projets.

Ce rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, au siège de Morlaix Communauté, dans les 4 communes membres désignées comme lieu d'enquête et à la Préfecture du Finistère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de Morlaix Communauté pendant la même durée.